

Réponse du Conseil administratif à la motion du 19 janvier 2005 de MM. Roman Juon, Gilles Thorel et M^{me} Nicole Valiquier Grecucio, acceptée par le Conseil municipal le 6 novembre 2007, intitulée: «Atelier pour personnes sans emploi et état des lieux du patrimoine bâti».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- l'importance du patrimoine bâti de la Ville de Genève comprenant plus de 800 bâtiments (immeubles d'habitation, bâtiments culturels, scolaires, sportifs, sociaux, etc.) et la nécessité de poursuivre une politique d'entretien et de rénovation de ce même patrimoine;
- qu'il apparaît, selon un rapide calcul, que sur 334 immeubles d'habitation 77 sont considérés comme étant en très mauvais état ou mauvais état, soit 23% d'entre eux, 114 en état moyen, soit 34,5%, 137 en bon état, soit 41%, et, enfin, 6 en excellent état, soit 1,5% (cf. «Etat de dégradation des immeubles d'habitation selon la méthode Stratus – Résultats 2003»);
- que les efforts selon le premier plan financier d'investissement 2004-2015 porteront sur 16% de ces mêmes immeubles d'habitation;
- qu'il est nécessaire de formuler une stratégie d'intervention en matière de politique de rénovation du bâti existant et donc des critères permettant d'opérer des choix, y compris sur la question des standards de rénovation, au vu des contraintes budgétaires notamment;
- qu'il est nécessaire de développer des compétences professionnelles accrues dans un marché de la construction où plus de la moitié des activités concernent l'entretien et la rénovation du patrimoine;
- qu'il est possible de s'appuyer sur des expertises menées dans ce domaine (méthode d'évaluation rapide (MER), etc.) et sur le modèle des fascicules pour le recensement genevois d'architectes édités par l'Atelier de recensement du domaine bâti,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'établir un état des lieux général en s'appuyant sur les méthodes usuelles, comme outil d'aide à la décision, permettant d'évaluer le coût des opérations et les mises en œuvre d'une politique concertée et cohérente sur l'ensemble du bâti.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le département des constructions et de l'aménagement, par l'entremise du Service des bâtiments, a mis en application de façon rigoureuse et bisannuelle

(première publication en 2007, seconde édition en 2009) la publication des éléments d'évaluation du patrimoine financier extraite de l'outil Stratus.

Ce document donne une vision synthétique des états de dégradation et a d'ores et déjà permis la mise en place d'une stratégie complète de mise à niveau du parc locatif de la Ville.

Cette planification, qui concerne tant le Service des bâtiments que celui d'architecture, est un axe prioritaire du département et montre déjà ses résultats sur le terrain.

Ainsi, sur les 43 objets répertoriés au tableau général, 38 devraient être achevé d'ici à 2015, pour autant que les demandes de crédits, les autorisations et les négociations avec les locataires puissent aboutir dans les temps.

Le suivi de cet inventaire est assuré par un poste et demi au Service des bâtiments. Les informations relatives aux travaux d'entretien sont assurées par les architectes responsables et la mise à jour annuelle garantit une visibilité correcte des problèmes techniques.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

Le 25 novembre 2009.